

qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 20 septembre 1869.

Signé : DE JOUSLARD.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

L'Ordonnateur p. i.,

Le Chef du service judiciaire,

Signé : FOURNIER L'ETANG.

Signé : HOLOZET.

---

N° 233. — *ARRÊTÉ du 21 septembre 1869 portant nomination d'un interprète pour la langue anglaise.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu le rapport de la commission chargée d'examiner M. William Kennedy, et composée de :

MM. PARRAYON, directeur des affaires indigènes, *président* ;

DARLING, interprète de 1<sup>re</sup> classe, { *membres,*

BARFF, interprète de 1<sup>re</sup> classe, }

rapport constatant l'aptitude du candidat,

ARRÊTONS :

M. William Kennedy est nommé interprète pour la langue anglaise.

Papeete, le 21 septembre 1869.

Signé : DE JOUSLARD.

---

#### NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N° 234. — Par décision de M. le Commandant Commissaire Impérial en date du 7 septembre 1869, M. Surleau (Christophe-Emile) a été nommé commissaire de police de la ville de Papeete, en remplacement de M. Feral, démissionnaire.

N° 235. — Par ordre en date du même jour :

L'indigène Tanetuifenua a Tanehoarai a été nommé mutoi à cheval du district de Paea, en remplacement de Raatiraore a Pahupua, incapable de servir pour cause de maladie ;

L'indigène Tinai a Matai a été nommé mutoi à pied du district de Paea en remplacement de Tanetuifenua a Tanehoarai, appelé à d'autres fonctions.